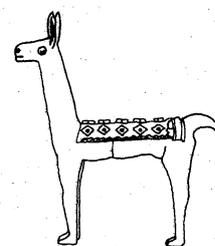




PÉROU



D 2230 • Pe9
16-30 juin 1998

MOTS-CLEFS

Indiens
Agriculture
Terre
Tradition
Spoliation
Écologie

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

**LES ASHANINKA,
PEUPLE DE LA FORÊT PÉRUVIENNE,
SONT DÉPOUILLÉS DE LEURS TERRES**

Victimes du recrutement forcé pratiqué par le Sentier lumineux, victimes de l'action des narcotrafiquants, les Ashaninka le sont aussi désormais des fermiers et entreprises forestières qui, sous couvert de "modernisation de l'agriculture", parviennent à s'appropriier les terres ances-

trales de ce peuple. Ce bref article montre concrètement comment interviennent tous les éléments que l'on retrouve si souvent dans l'ensemble des conflits concernant le territoire des peuples indigènes d'Amérique latine. Texte de Abraham Lama, IPS, 18 avril 1998.

Le peuple ashaninka, communauté ethnique de la forêt du Pérou, ayant survécu au terrorisme maoïste et à la violence du narcotrafic, est menacé aujourd'hui d'être dépouillé massivement de ses bois et de ses terres.

Les 40 000 Ashaninka qui vivent dans des villages pratiquement composés d'une même lignée familiale, au bord des rivières, sont la nation ethnique sylvicole la plus nombreuse du pays.

Les indigènes exploitent de petites fermes pour la consommation familiale dans les terrains inondables le long des rivières, avec des cultures qui peuvent paraître chaotiques aux étrangers mais qui reproduisent le désordre naturel des forêts voisines, leur habitat ancestral, où ils chassent et pêchent et d'où ils tirent leur riche pharmacopée.

Au début du siècle, ils furent réduits en esclavage par les exploitants de caoutchouc ; quelques décennies plus tard, les exploitants forestiers les repoussèrent à l'intérieur de la forêt et, depuis 1987, ils sont victimes du recrutement forcé des guérilleros maoïstes du groupe Sentier lumineux

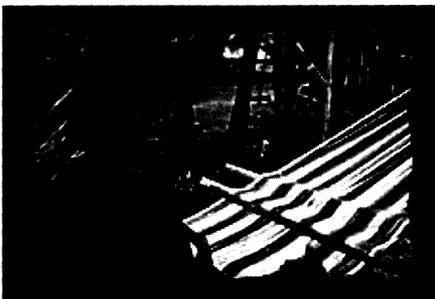
et de l'action criminelle des narcotrafiquants.

Selon des versions officieuses, environ 5 000 Ashaninka qui ont refusé le recrutement maoïste et qui n'ont pas réussi à s'échapper ont été tués par les guérilleros.

À leur tour, les narcotrafiquants en ont fait des forçats pour ouvrir des clairières dans la forêt et construire des pistes d'atterrissage clandestines, d'où ils exportaient illégalement la pâte-base de cocaïne.

Selon des sources officielles, en 1994 et 1995 l'armée a libéré plus de 34 communautés captives aux mains des guérilleros.

Aujourd'hui, ils sont en danger d'être pris dans un autre tourbillon de violence, mais cette fois à cause des fer-



miers et des entreprises forestières, leurs anciens ennemis exploités qui se présentent maintenant comme le fer de lance de la modernisation dans la forêt.

Il est certain que ces adversaires ont des ressources plus importantes et qu'ils se déplacent mieux que les Ashaninka dans le maquis des formalités bureaucratiques ; ils extorquent les terres et usent de violence avec le soutien des lois et de quelques autorités judiciaires et policières.

Cette situation a pris naissance en 1995¹, quand le gouvernement du président Alberto Fujimori promulgua une nouvelle loi sur les terres qui annulait la protection légale des territoires ashaninka, reconnue par la Constitution antérieure.

La loi sur les terres "a modernisé" la propriété agraire dans tout le pays et a annulé les dispositifs qui rendaient intransférables et insaisissables les terres des communautés autochtones ; cette disposition a été adoptée pour leur permettre d'utiliser leurs titres de propriété comme garantie des crédits

1. Cf. DIAL D 2011 (NdT).

accordés par les banques privées. La loi n'exige pas seulement des communautés indigènes la reconnaissance officielle de leurs terres, mais aussi des titres de propriété en règle et enregistrés, ce qui, en raison des délais, ouvre une brèche que les fermiers et les avocats des entreprises forestières mettent à profit pour dépouiller les Ashaninka de leurs forêts ancestrales.

Fin mars, un juge prononça un jugement contre sept communautés ashaninka de la vallée de la Pangoa, province de Satipo, dans la forêt centrale, et leur refusa les titres de propriété en faisant valoir qu'ils n'avaient pas démontré suffisamment leurs droits.

Ce jugement a déclaré "sans propriétaire" les terres ashaninka, sans tenir compte ni de la possession immémoriale ni des démarches que les sept communautés avaient commencé il y a plus d'un an auprès du ministère de l'agriculture pour obtenir le titre de propriété.



Guillermo Yaco, dirigeant de l'une des sept communautés ashaninka frappées, a manifesté son étonnement devant le jugement, parce qu'il croyait compter sur le soutien du ministère de l'agriculture, avec lequel ils avaient signé un accord de reconnaissance et à qui ils avaient remis 9 000 dollars pour l'élaboration du dossier.

Selon des sources journalistiques régionales, les industriels du bois se sont servis de prétendus fermiers qui se présentèrent comme membres

d'une coopérative constituée d'indigènes quechua, immigrés de la région andine.

"Au ministère, on nous a dit qu'ils avaient dépensé plus de la moitié de l'argent que nous leur avons donné pour préparer le dossier présenté au juge. Quels documents les fermiers ont-ils présenté ? Peut-être d'autres préparés par le même ministère" dit Yaco, qui a annoncé qu'il ferait appel du jugement.

Mais les fermiers se sont déjà installés sur leurs terres, car presque aussitôt après l'arrêt du juge, ils sont arrivés, armés, appuyés par des ouvriers forestiers, et ils ont été jusqu'à détruire des habitations.

La situation semble sur le point de se répéter dans d'autres vallées proches de la Pangoa, et les communautés ashaninka Tincaveni, Mancoriani, Santa Fe de Naviroa, Tzonqueneri et Pueblo Nuevo sont aussi en danger car le même arrêt judiciaire a déclaré "sans propriétaire" les terres qu'ils occupent depuis des temps ancestraux.

Jusqu'en août 1995, quand fût promulguée la nouvelle loi sur les terres, les territoires des communautés forestières étaient protégés légalement et étaient considérés comme inviolables.

Francisco Mattos, de l'organisation non gouvernementale Tafos, a fait savoir que le même problème était en train de naître dans la vallée de Santa Cruz, "ce qui pourrait conduire à la violence entre les communautés ashaninka et les fermiers, certains d'entre eux étant déjà installés".

Le problème est complexe du point de vue social, car les fermiers installés à Santa Cruz disent être des réfugiés échappés de la violence subversive dans les régions andines, a expliqué Mattos.

Selon les Ashaninka, ces fermiers étaient en fait, auparavant, dans d'autres zones de la forêt où ils se consacraient à la culture illégale de la coca, et ils craignent qu'ils se proposent de la cultiver à Santa Cruz, attirant ainsi les narcotrafiquants et les groupes subversifs.

Les fermiers, les exploitants forestiers et quelques fonctionnaires du ministère de l'agriculture considèrent

comme anachronique le mode de culture ashaninka et estiment, par conséquent, que leur reconnaître la propriété des forêts environnant leurs villages est un gaspillage social et économique.



Les fermiers venant des montagnes andines, indigènes quechua en majorité, se moquent de leurs fermes apparemment chaotiques, dans lesquelles les Ashaninka "sèment du maïs, des rocouyers, du riz, et un peu de tout, au milieu et à côté des bananiers et autres arbres fruitiers".

Les Ashaninka répondent que cette manière de cultiver "est bonne pour la forêt parce que la forêt est ainsi", et elle n'appauvrit pas la terre comme le font les cultures des fermiers, qui essayent de répéter les procédés qu'ils utilisent dans leurs vallées andines d'origine, entraînant une érosion rapide.

"Nous, nous ne brûlons jamais la forêt pour ouvrir des terrains de culture, nous vivons de la forêt et nous la respectons. Eux nous disent négligents parce que nous abandonnons certaines terres, sans comprendre que nous le faisons pour que la terre se repose", dit Santiago Contiricon, maire adjoint d'un village ashaninka dans la vallée de Santa Cruz.

Photos : Site web Comunidad Ashaninka de Marankiari Bajo

Traduction DIAL.

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Point contact à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18